DLP 11-7-83203720

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT : A ou B : 80 F
A + B : 130 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 19 du 8 Juillet 1983

EDITION GRANDES CULTURES

Envoi n° 16

BETTERAVES

Localement présence de pucerons noirs. La sècheresse actuelle favorise l'apparition de premiers symptômes de carence en bore.

Une application est à envisager dans les tous prochains jours (200 litres d'eau minimum).

POIS

Situation sanitaire satisfaisante.

Les vols de tordeuses se poursuivent faiblement. En général une deuxième intervention ne se justifie pas. Seuls les semis tardifs au stade début formation des gousses peuvent encore justifier une protection.

POMME DE TERRE

Le temps orageux est très favorable au mildiou.

Renouveler rapidement les traitements remontant à 10-12 jours pour les produits de contact, 14 jours pour les systémiques.

En cas d'utilisation de systémiques :

- intervenir avant le 14 juillet (meilleure systémie)
- ne pas dépasser 2 applications au cours de la campagne

MAIS

Croissance très rapide.

Stade 11 à 13 feuilles pour les plus précoces, 8 à 10 feuilles en moyenne, 5-6 feuilles pour les plus tardifs.

PYRALE : les premières captures ont été enregistrées le 20 juin dans l'Aube, et les premières pontes observées en fin de semaine dernière. La carte d'infestation larvaire à l'automne 82 publiée dans le bulletin n° 18 du 23 juin a délimité les secteurs géographiques où la réalisation des traitements est indispensable (population supérieure à 1 larve/pied).

Pour des populations entre 0,5 et 1 larve/pied, un traitement est également justifié quand 10 % des plantes portent des pontes, la date optimale d'intervention correspond en général au stade "50 % des plantes avec panicules mâles visibles dans les cornets".

Les fortes températures prévues pour les prochains jours devraient amener une recrudescence d'activité des papillons et une croissance très rapide des maïs.

En conséquence,

Les premiers traitements devraient débuter mi-juillet.

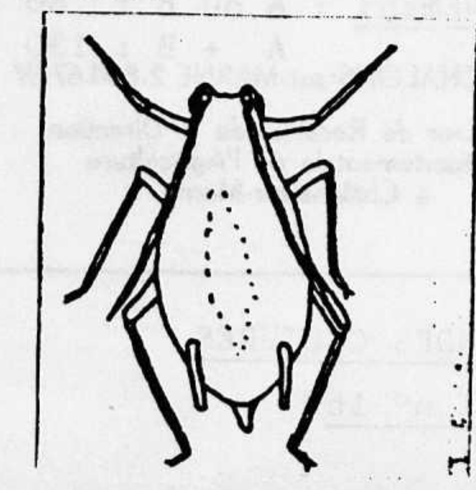
Les maïs les plus précoces sont à traiter en priorité, d'une part pour que le maximum de granulés soit retenu, mais surtout parce que la pyrale choisit de préférence ces parcelles pour pondre.

P. 54

Ne pas intervenir avec les insecticides microgranulés plus de 8 jours avant le stade "50 % des panicules mâles visibles dans le cornet".

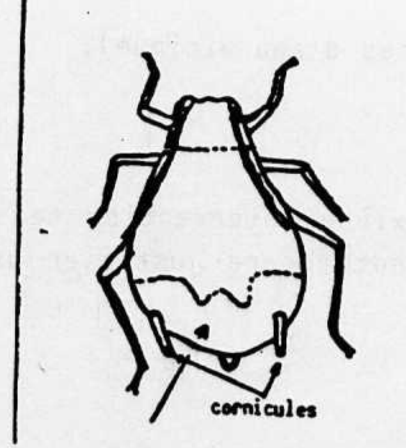
Nous rappelons les risques de pullulations de pucerons, possibles après des applications de pyréthrinoïdes liquides (Bulletin n° 18 du 27 juin).

PUCERONS : Trois espèces sont à surveiller :



- Metopolophium dirhodum

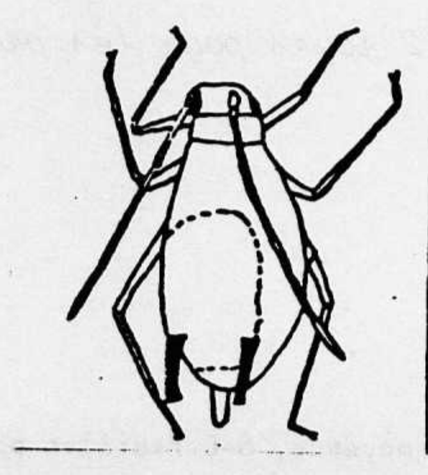
Le seuil d'intervention est de 100 à 200 pucerons par plante jusqu'à l'apparition des panicules mâles.



- Rhopalosiphum padi

Les pullulations de ce puceron apparaissent, en général, pendant la première quinzaine d'août.

Une intervention pourrait alors être nécessaire si, pendant trois semaines après la floraison mâle, les pucerons se portaient en quantité importante sur les organes reproducteurs.



- Sitobion avenae

Des populations parfois importantes sont signalées dans l'Aube (Nogentais).

Présence importante de parasites naturels.

Une intervention peut parfois se justifier si les populations atteignent 200 à 500 individus par plante jusqu'au stade 10 feuilles.

Les produits à utiliser sont ceux autorisés à la vente sur "pucerons des épis des céréales".

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. SONDEY
Commission Paritaire de Presse N 529 AD

SPECIALITES AUTORISEES A LA VENTE POUR LUTTER CONTRE LA PYRALE DU MAIS

(01.07.1983)

TYPE DE PRODUIT	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES			
	NOMS	DOSE / HA	NOMS	FIRME	TENEURS	DOSE / HA
Biologique	Bacillus thuringiensis		Bactospeine granulés . Dipel granulés.	COVAGRI ABBOT		30 Kg 30 Kg
CHIMIQUE granulés	Chlorpyriphos Ethyl	375 g	Dursban 1,5 G	DOW	1,5 %	25 Kg
	Cypermethrine	50 g	Ripcord G	AGRISHELL	0,2 %	25 Kg
	Deltamethrine	12,5 g	Decis MG	PROCIDA	0,05 %	25 Kg
	Endosulfan	120 g	Thiodan 5G	PROCIDA	5 %	25 Kg
	Etrimphos	750 g	Ekamet Gran	SANDOZ	5 %	15 Kg
	Fenitrothion	750 g	Carpodion G Pirizol Sumitène granul.	LA QUINOLEINE CIBA GEIGY PEPRO	3 % 3 % 3 %	25 Kg 25 Kg 30 Kg
	Parathion Ethyl	625 g 625 g 625 g	Ecadion granul. Ekatox Granul. Kriss 2,5 G	SEDAGRI SANDOZ LA LITTORALE	2,5 % 2,5 % 2,5 %	25 Kg 25 Kg
	Permethrine	75 g	Perthrine MG	SOPRA	0,3 %	25 Kg
	Phoxime	1 250 g 625 g 1 250 g 625 g	Agridine 5 G Ditox spécial maîs (1) Volaton 5 Volaton 2,5 (1)	SEDAGRI SEDAGRI BAYER BAYER	5 % 2,5 % (1) 5 % 2,5 % (1)	25 Kg 25 Kg 25 Kg 25 Kg
	Profenophos	1 250 g 750 g	Pirizol Super Pirizol Super 3G	CIBA - GEIGY CIBA - GEIGY	5 % 3 % (1)	25 Kg 25 Kg
	Tetrachorvinphos	1 500 g	Gardona G5	AGRISHELL	5 %	30 Kg
	Triazophos	500 g	Hostathion G2	HOECHST	2 %	25 Kg
Liquides	Deltaméthrine	12,5 g	Decis	PROCIDA	25 g/l	0,5 l (2)
	Fenvalerate	150 g	Sumicidin 10	AGRISHELL	100 g/l	1,5 l
	Cyperméthrine	75 g	Cymbush Kafil super	SOPRA QUINOLEINE	100 g/l	0,75 l

(1) Réduction de dose autorisée à la vente postérieurement.

(2) Utiliser des doses comprises entre 0,8 et 1 l de produit commercial.

P55